

II. Le rôle de la Turquie en matière de géopolitique de l'eau dans le Croissant Fertile¹

Résumé

Le but de ce présent ouvrage est d'analyser les rapports entre la Turquie, la Syrie et l'Irak, au moment où ils évoluent sous la pression du problème le plus crucial du Moyen Orient: à savoir le partage entre eux des eaux du Tigre et de l'Euphrate.

Après avoir présenté les caractéristiques qualitatives et potentielles des eaux de surface de cette région, nous continuerons par une interprétation du futur rôle géopolitique de la Turquie en tant que pays situé en amont.

Le programme GAP de la Turquie est aussi analysé en détail. S'y trouve aussi analysés les multiples formes de chantage diplomatique pratiqué par la Turquie ou qu'elle pratiquera dans un avenir proche sur ses pays voisins, la Syrie et l'Irak, compromettant ainsi la paix dans la région.

Le traitement diplomatique du partage des eaux entre ces trois pays très impliqués sera présenté par rapport aux trois composantes: le problème kurde, le problème du pétrole et le problème du Hatay.

1. La Turquie

L'inauguration récente de la centrale hydroélectrique du barrage Atatürk, qui se trouve du côté turc de l'Euphrate, a attiré l'attention de la communauté in-

1. Traduction: Christian Papas, enseignant au DE.L.E.T.I / Univ. Ioniennne, Corfu, Grèce (première édition février 1996, Enimerossi, Corfu, Grèce).

ternationale sur le problème de la gestion des eaux de la région par les états intéressés du Proche et Moyen Orient. Cet ouvrage est le premier volet du programme de l'Anatolie du Sud-est, connu sous le signe GAP (Güneydogu Anadolu Projesi). Ce programme est destiné à améliorer les paramètres actuels de croissance d'une immense superficie, habitée en majorité par des Kurdes et faisant partie de la région sous développée de la Turquie du Sud-Est.

Par ce programme, la Turquie, en tant qu'état riverain des deux fleuves, contrôlera 98% des eaux de l'Euphrate et 50% des eaux du Tigre. Les eaux des deux fleuves seront utilisées d'une part pour produire de l'énergie hydroélectrique, d'autre part pour irriguer de vastes étendues cultivables de façon à créer, espère-t-on, des pôles de développement agro-industriels. Avec les eaux de l'Euphrate plus précisément, les Turcs comptent irriguer 900.000 hectares de terres agricoles. Ainsi, le 25 juin 1992, le Premier Ministre de l'époque, M. Demirel, a mis en marche la première turbine hydroélectrique du barrage en présence de nombreuses personnalités, parmi lesquelles le représentant de la Syrie, de la Jordanie, du Qatar, du Sultanat d'Oman et des Républiques Musulmanes Centrasiatiques de l'ancienne Union Soviétique.

Ankara, comme M. Demirel l'a exprimé à plusieurs reprises, considère l'eau comme une source de richesse équivalente au pétrole de ses voisins arabes, et tient – selon cette logique – à l'exploiter de la même manière que les voisins arabes le font pour le pétrole. Ce genre de conception est considéré comme très dangereux par Bagdad et Damas, qui, de leur côté ont investi dans des travaux hydroélectriques similaires dont le fonctionnement dépend du bon vouloir d'Ankara. En effet le GAP diminuera sensiblement les quantités d'eau en aval.² De plus, même si la construction de nouveaux barrages du GAP parvient à régler, dans une certaine mesure, le problème des quantités d'approvisionnement en eau en direction de la Syrie et de l'Irak, il est certain qu'à court terme il se produira des coupures d'alimentation en eau.

Cette position de la Turquie lui donne un avantage stratégique, qu'Ankara ne semble pas prêt à sacrifier sur l'autel des rapports de bon voisinage. Elle prétend à la suzeraineté sur un bien qui, stricto sensu, représente une disponibilité internationale mais en même temps une source de conflits et d'affrontements internationaux. Cette attitude de la Turquie est confirmée aussi

2. J. Kolars, professeur de géographie, spécialiste du Moyen Orient de l'Université du Michigan, indique: «Si tous les ouvrages prévus dans le cadre du GAP sont réalisés, le débit du fleuve vers la Syrie et par la suite vers l'Irak sera diminué de plus de 50% (J. Kolars. *Testimony*, June 26, 1990, House Committee on Foreign Affairs, Subcommittee on Europe and the Middle East).

par le fait que les seules propositions qu'elle ait adressées aux pays intéressés, la Syrie et l'Irak, de façon à créer un climat de détente, se limitent à des programmes imprécis de collaboration technique.

Il est néanmoins certain que la politique d'indépendance en matière de produits alimentaires que Bagdad et Damas essaient d'appliquer, les empêche d'adopter une politique de prix réaliste, tant sur la question de l'eau que sur le problème du choix de son utilisation dans le domaine économie / production.

Il est certain que de l'eau dans le secteur secondaire a un meilleur rendement d'un point de vue coût/profit que son investissement équivalent dans le secteur primaire. Même dans le cas de la Turquie, quoique la situation soit nettement plus favorable, on ne voit pas une approche sérieuse du problème de la préservation des réserves d'eau, par exemple grâce à des systèmes plus élaborés d'irrigation ou par une politique de prix plus réaliste.

Sur un plan international, l'exploitation des eaux de l'Euphrate et du Tigre, se caractérise par un climat d'affrontement et d'absence de tout esprit de collaboration. Ni la Turquie ni la Syrie ni même l'Irak n'ont réussi à fixer le statut juridique du partage des eaux de ces deux fleuves et de leurs affluents. Il en est de même pour le fleuve Oronte (Nahr al-'Asi) qui prend sa source au Liban et qui, après avoir traversé la Syrie Occidentale, se déverse dans la région de Hatay en Turquie. À cause de cela, il n'existe aucun accord multilatéral sur un partage équitable et sur l'utilisation des eaux de ces fleuves par les états riverains. Bien sûr, l'eau ne représente qu'un des facteurs négatifs dans les rapports entre les pays de cette région qui prétendent, chacun, au rôle de la puissance la plus importante de la région. Un des problèmes essentiels de la région est la révolte kurde qui ne cesse d'être un sujet d'exploitation de la part des trois pays précités visant mutuellement à affaiblir un régime qui chaque fois est considéré comme adverse.³ Vers la fin des années 80, la Turquie a commencé à se considérer comme le «réservoir d'eau» du Moyen Orient, proposant de ven-

3. On sait que sur le territoire de ces trois pays vivent et luttent de fortes minorités kurdes (12 millions en Turquie soit 19%, 3 millions en Irak soit 23%, 800.000 en Syrie soit 9% et 6 millions en Irak soit 8%). Leurs partis politiques et leurs branches militaires ont été soutenues périodiquement par la Turquie et la Syrie ainsi que par l'Irak et l'Iran pour destabiliser leurs voisins sur le plan politique. Ces rapports et actions empoisonnent le climat entre ces pays depuis les années 80. Nous référant brièvement aux partis politiques des Kurdes de Turquie et d'Irak, nous pouvons noter que le PKK (Parti Ouvrier du Kurdistan) dont le chef est Abdalah Öcalan (Apo) lutte au nom des Kurdes de Turquie. Le PDK (Parti Démocratique du Kurdistan) dont le chef est Massoud Barzani et l'UPK (Union Patriotique du Kurdistan) dirigé par Tzalat Talabani représentent tous les deux les Kurdes d'Irak.

dre ses surplus à ses voisins comme Israël, la Jordanie, l'Arabie Saoudite et les autres pays du Golfe Persique. La Turquie participe également aux pourparlers de paix internationaux au Moyen Orient sur les problèmes de l'eau. Malgré cela, aujourd'hui, sa politique s'oriente davantage vers la satisfaction de la demande intérieure et semble vouloir se désengager en ce qui concerne la vente de ses surplus de l'eau. Il est évident qu'elle préfère promouvoir une politique d'indépendance économique en exploitant ses réserves en eau dans l'intention d'attirer des investisseurs étrangers pour son propre développement.⁴

1.1. Les données physiques: le réseau hydrographique turc

Les sources du Tigre et de l'Euphrate ainsi que des affluents de ce dernier se trouvent comme on sait sur le territoire turc, habité en majorité par des Kurdes. Mais leurs débits naturels varient. Le débit annuel moyen de l'Euphrate aux frontières syro-turques est de l'ordre de 30,8 milliards de m³ et à Hit en Irak de l'ordre de 31,8 milliards de m³. Néanmoins, ces débits varient dans l'ensemble entre 16 et 50 milliards de m³. Le débit annuel moyen du Tigre à la frontière turque est de l'ordre de 16,8 milliards de m³ (18,5 milliards de m³ à Mossoul). Les affluents du Tigre en Irak ajoutent un volume d'eau de l'ordre de 26,7 milliards de m³. Un peu plus de 98% des eaux de l'Euphrate, en tenant compte de ses affluents, le Khabour, le Sazur et le Balikh, proviennent de la Turquie alors que seulement 28% de la surface du cours d'eau se trouve en sol turc. La Turquie contribue aussi aux eaux du Tigre dans une proportion de 45% tandis que le reste provient de ses affluents irakiens qui ont néanmoins leur source en Iran: l'Adheim, le grand et le petit Zab et le Diyala. Le Tigre et l'Euphrate confluent à Ourna en Irak et reçoivent le Karoun (15,5 milliards de m³), qui a sa source en Iran. Ces fleuves qui confluent dans la région de Chatt Al-arab (43,8 milliards de m³) se jettent dans le Golfe Persique. La quantité de particules minérales de l'eau augmente au fur et à mesure que l'on approche de la Syrie et de l'Irak, passant de 250 mg/l en Turquie⁵ à plus de 600 mg/l en Irak du Sud et à 5.000 mg/l au Sud de Bassora. La supériorité de la Turquie est évidente quant à la qualité de l'eau par rapport à celle non-potable de l'Irak. C'est un point qui doit être pris en compte sérieusement lors de la question du par-

4. Voir Natasha Beschoner, «Le rôle de l'eau dans la politique régionale de la Turquie», *International Institute of Strategic Studies*, London, June, 1991.

5. Mg/l = milligramme par litre. Il s'agit d'une unité correspondant à la ppm = partie par million. Ces unités sont utilisées pour la quantité de particules solides, surtout des chlorures, se trouvant dans l'unité de volume de l'eau. L'Organisation Mondiale de la Santé limite à 250 mg/l le seuil de l'eau potable. Les eaux saumâtres contiennent entre 5.000 et 10.000 ppm de chlorures.

tage des eaux entre les deux pays. L'Oronte (Nahr al-'Asi) prend sa source au Liban et traverse la Syrie du Nord-ouest jusqu'à la région de Hatay en Turquie, que la Syrie revendique. Le débit naturel de ce fleuve est de 420 millions de m³ à sa source au Nord de la Vallée de la Bekaa. Son débit à la frontière syro-libanaise est estimé à 370 millions de m³ mais diminue nettement lors de son entrée en Turquie, fournissant à la Syrie 90% de son débit moyen. En Syrie les affluents de l'Oronte lui apportent 430 millions de m³ mais l'irrigation de la Vallée de la Ghab et des régions en amont lui soustrait environ 630 millions de m³ par an. Aussi, son débit à la frontière syro-turque passe à 170 millions de m³. Là, il reçoit les eaux de la rivière Afrin (230 millions de m³) qui a sa source en Turquie mais traverse une partie du territoire syrien avant d'entrer dans la région de Hatay revendiquée par la Syrie, puis se jette dans la Méditerranée.

1.2. Les programmes de développement hydraulique de la Turquie

La Turquie dispose sur son sol de quantités d'eau abondantes mais mal réparties et sous-exploitées. Elle possède 26 cuvettes fluviales importantes et ses réserves en eau de surface s'élèvent à 185 milliards de m³, dont seulement 95 milliards sont en exploitation. Le Tigre et l'Euphrate, d'après le Dr Ozden Bilen du Service des Travaux Hydrauliques de l'Etat,⁶ «fournissent à la Turquie un tiers (1/3) du total de ses eaux de surface».⁷

Étant donné que le secteur primaire absorbe la plus grande partie de l'énergie hydraulique du pays (sans oublier que le développement agricole de l'Anatolie du Sud-est est une priorité au plan international) il faut signaler qu'un des problèmes les plus importants qui commence à émerger et qui nécessite une solution immédiate, est celui de l'approvisionnement en eau de la population des villes du pays qui s'accroît à pas de géant.⁸ La consommation

6. Déclaration du fonctionnaire d'état turc ci-dessus à Natasha Beschoner le 24.2.1992, opus cité.

7. D'après également le ministre de la Défense du gouvernement Ciller, M. Mehmet Göhlan, «L'Euphrate et le Tigre représentent la plus grande ressource en eau de la Turquie». Cf. le discours inaugural de ce ministre au Congrès «Eau: facteur de coopération et développement au Moyen Orient» Ankara, 5 octobre 1993. Les organisateurs du congrès étaient l'Université Hacettepe d'Ankara et la Fondation Friedrich Maumann.

8. La population totale en 1990 était de 56,5 millions d'habitants mais avec un taux de croissance de 2,2% par an on prévoit qu'elle atteindra 70 millions en l'an 2000. Déjà 89% de la population existante se trouvent dans les villes et il faut tenir compte sérieusement de ce qu'entre les années 85 et 90 la population urbaine a augmenté de 43,1% d'après le recensement de 1990.

d'eau augmente très vite autour de Constantinople, d'Ankara et de Smyrne ainsi que le long des côtes de la Mer Égée et de la Méditerranée pour des raisons d'activités touristiques qui vont en se développant.⁹ Le problème est que ces villes sont obligées de s'alimenter en eau à partir de réserves de plus en plus éloignées; Ankara, par exemple, s'alimente à partir des rivières Kizil Irmak et Sakarya qui coulent à une distance de 90 km de la ville. Le gouvernement d'Ankara considère que ces réserves d'eau doivent être utilisées pour l'irrigation des terres cultivables d'une part et pour la production d'énergie électrique d'autre part. Dans le secteur des denrées alimentaires, la Turquie est nettement autonome et représente un des exportateurs les plus importants de fruits et de légumes de la région en direction de l'Europe et du Moyen Orient. Mais le potentiel agricole du pays n'est pas encore exploité suffisamment: sur une surface de 28 millions d'hectares de terres arables, seuls 3,3 millions d'hectares sont mis en valeur par l'irrigation. Il reste encore 8,8 millions d'hectares dont la culture par irrigation pourrait, en tenant compte du prix de fonctionnement et des amortissements, devenir rentable sur le plan économique. Il faut noter qu'en Turquie, l'agriculture entre pour 18,5% dans la composition du PIB (Produit Intérieur Brut) et qu'elle emploie 50% de la main d'œuvre.

Par ses programmes hydroélectriques la Turquie s'efforce de résoudre le problème de la production d'une énergie à bon marché, car aujourd'hui, premièrement, elle importe 50% de l'énergie nécessaire à son économie et deuxièmement, 25% de son énergie électrique dépend de combustibles importés. Ses dépenses en 1990 pour l'importation de pétrole étaient de l'ordre de 3,5 milliards de dollars.¹⁰ Pour que l'économie turque puisse matérialiser l'objectif annoncé qui prévoit de doubler son énergie tous les 10–15 ans selon des ryth-

9. Selon le ministre de la Défense du gouvernement Ciller, Mehmet Gölhan, «... la consommation d'eau par habitant en Turquie est de 3.000 m³ par an [...] et va chuter à 2.500 m³ en l'an 2000 pour atteindre 2.000 m³ en 2010. Il ajoute aussi: «il n'est pas possible d'utiliser toutes les réserves en eau (196 milliards m³) à cause des contraintes géographiques topographiques et techniques». (Congrès sur le thème «L'eau: facteur de coopération et de développement du Moyen Orient» qui s'est tenu à Ankara le 5 octobre 1993).

10. Bagis, A. I.: «GAP, the Cradle of Civilisation Regenerated», *Interbank*, 1990 et *Economist Intelligence Unit*, Turkey: Country Profile, No 4, 1991, ainsi que J. Kollars «The hydroimperative of Turkey's search for energy», *The Middle East Journal*, Winter 1986, vol. 40, 1: 53-67.

mes de croissance de l'ordre de 5% par an.¹¹ Sur l'Euphrate ont été réalisés des barrages aux lieux-dits Keban (1974, puissance installée 1360 MW, contenance 30 milliards de m³)¹² et Karakayia¹³ (1989, 1800 MW, contenance 9,5 milliards de m³). Il est donc évident que le programme de l'Anatolie du Sud-est (GAP) sert d'une part le projet énergétique le plus ambitieux de la Turquie aujourd'hui mais d'autre part fait partie d'une géopolitique de l'eau qui est considérée comme extrêmement dangereuse par ses voisins arabes. Par exemple, la construction du barrage Atatürk¹⁴ a été dénoncé comme un acte d'agression envers le monde arabe par presque tous les médias arabes. Il est à noter que le programme GAP concerne les régions Gaziantep, Diyarbakir, Sanliurfa, Mardin, Andiyaman, Sirnak, Batman et Shiirt dont la population 9,2% de la totalité sur une échelle nationale, avec des tendances nettes de migration intérieure vers l'ouest du pays. Avant la récente attaque des forces turques (le 20.03.1995) contre les Kurdes au Nord de l'Irak,¹⁵ la Grande Assemblée Turque a voté la prolongation de l'état de siège dans dix régions habitées par des Kurdes à l'Est et au sud-est du pays par 203 voix contre 103. Il s'agit du 23ème vote consécutif ayant pour objet la prolongation de l'imposition de l'état de siège d'une durée de quatre mois qui a débuté en 1987. Ainsi, depuis neuf années successives, la loi martiale continue à couvrir les provinces de Batman, Bingöl, Bitlis, Diyarbakir, Hakari, Mardin, Shiirt, Sirnak, Tountzeli et Van. Cette situation oblige le gouvernement turc à maintenir dans cette région 500.000 hommes fortement armés. Pour cette raison, la violation des frontières Nord de l'Irak par la Turquie mais aussi, au début tout au moins, le manque de réaction, par

11. Ainsi, le Tigre et l'Euphrate, considérés comme des sources fondamentales de production hydroélectrique, fournissent 40% du potentiel hydroélectrique du pays et on avait compté qu'ils apporteraient 25% de l'énergie électrique du pays en 1992.

12. Il s'agit du premier barrage du programme GAP qui a commencé à fonctionner en 1974.

13. Il se trouve entre Keban et Atatürk. L'inauguration du remplissage de ces réservoirs en juin 1984 s'est faite en présence du président Ozal.

14. La hauteur du barrage est de 184 m et la longueur de 1914. La superficie du lac artificiel est de 817 km². Sa contenance minimale est de 36,5 millions de m³, sa puissance énergétique est de l'ordre de 2.400 MW et peut irriguer jusqu'à 692.000 hectares dans la plaine de l'Euphrate Inférieur. [Voir I. Th. Mazis, *Γεωγραφία του Ισλαμιστικού Κινήματος στη Μέση Ανατολή* (La Géographie du mouvement islamiste au Moyen Orient), Publications Universitaires Grecques, 1992, p. 221].

15. Expédition militaire qui a été faite avec des chars de combats, des avions et 35.000 soldats, sur une profondeur de 40 km à l'intérieur du territoire irakien et sur une longueur de frontière de 300 km.

principe essentiellement des pays voisins et alliés—comme l’Irak lui-même, la Syrie, l’Iran, la France, l’Allemagne, la Russie, la Grande Bretagne et les États Unis—posent un problème qu’il faut mettre en évidence et expliquer. Il s’en suit que:

a) en ce qui concerne l’Irak nous devons considérer son attitude comme logique car Bagdad a souvent recouru aux mêmes méthodes pour éliminer l’élément kurde de sa région Nord.¹⁶ Bagdad n’a pas laissé passer l’occasion d’exterminer des Kurdes sur son territoire, commençant, à son tour, le 1er avril, ses attaques avec l’aide de 3.000 hommes contre les Kurdes de la région de Kani Kirzala et sur la principale artère routière qui mène à la ville de Arbil. Pour preuve, je rappelle l’accord secret, valable quatre ans, signé entre la Turquie et l’Irak (octobre 1984—octobre 1988) qui donnait la possibilité aux pays contractants d’exercer le droit de «poursuite immédiate et à chaud»¹⁷ des Kurdes pesmergas dans les territoires des deux pays, le long de la frontière turco—irakienne sur une profondeur de 10 kilomètres de part et d’autre de la frontière.¹⁸ Bien sûr, pour pouvoir invoquer les clauses de l’accord, il faut non seulement que la poursuite *succède* à un événement précis qui a eu lieu à *l’intérieur des limites de l’état contractant* qui veut exercer son temps mais aussi que le délai d’intervention ne dépasse pas un intervalle de temps raisonnable, qui est la condition de l’efficacité du fonctionnement de l’état. Si toutefois «les conditions ci-dessus ne sont pas respectées comme dans le cas présent de l’invasion de l’Irak, il ne s’agit plus, à ce moment là d’une «poursuite à chaud»¹⁹ mais d’une action de «représailles». Mais les représailles ne sont légitimes que lorsqu’elles s’adressent contre des assujettis de Droit International. À partir du moment où l’attaque turque n’est pas dirigée contre l’Irak en tant que sujet de Droit International, cette opération de la Turquie équivaut à une reconnaissance indirecte de l’entité internationale des rebelles kurdes qu’Ankara elle-même considère comme une «affaire intérieure de terrorisme»,²⁰

16. C’est-à-dire jusqu’à l’imposition par les États Unis de la «zone d’exclusion de vols» des avions militaires, irakiens au dessus du 36e parallèle qui est entrée en vigueur à partir de décembre 1991.

17. Poursuite à chaud, hot pursuit.

18. Ankara a fait usage de ses droits:a) en mars 1983, avec un simple acquiessement de Bagdad puisque les textes de l’accord n’étaient pas ratifiés, b) en août 1985, c) en mars 1987.

19. Ce que j’appelle «poursuite à chaud—hot pursuit».

20. Dr Aristide Kalogeropoulos Stratis: «Turquie et Irak», journal *Ta Nea*, 7 avril 1995.

b) l'Irak n'a aucune raison de ne pas s'estimer bénéficiaire de cette opération de la Turquie, étant donné l'existence de Kurdes sur sa région occidentale,

c) Damas et Téhéran jugent de façon positive l'inculpation de la Turquie aux yeux du monde occidental et sa mise au ban des nations en tant que force agressive dans une région politique très critique.²¹ Il existe de nombreuses raisons pour la mise au ban de la Turquie. Parmi les principales, on peut signaler, d'une part, la longue durée de l'invasion et le chiffre énorme des victimes civiles et, d'autre part, la mise en question grossière de la souveraineté de l'Irak. Cette mise en question, considérée en parallèle avec la minorité d'origine turque et les visées permanentes de la Turquie sur les puits de pétrole de Mossoul et Kirkuk, gêne de toute évidence les gouvernements occidentaux. Il faut encore souligner le bénéfice que tire Damas des massacres turcs en Irak du Nord, qui consiste pour la Syrie à affirmer son rôle de seule «force de stabilité crédible» mais aussi de seul allié stable du peuple kurde dans la région au détriment de tous les autres états limitrophe,

d) les quatre pays (Syrie, Iran, Irak et Turquie) mais surtout la Turquie tirent profit d'avoir évité les élections qui devaient avoir lieu dans le Kurdistan irakien semi-autonome au printemps 1995. Si on lie ce projet d'élection à la présence de 40.000 réfugiés kurdes de l'été 1994 qui ont fui le Kurdistan Nord pour le Kurdistan Sud (Irak du Nord), les raisons qui inquiètent les quatre gouvernements cités deviennent claires. Une consolidation éventuelle d'un état autonome au Kurdistan irakien aurait servi de prétexte à des revendications armées en chaîne de toute la population kurde des quatre pays limitrophes cités. Il est donc normal que Bagdad, Téhéran et Damas considèrent l'agression turque, ainsi que le génocide kurde qui en résulte, comme une chance inouïe car ils en profitent tous aux dépens de l'image morale et des finances de la Turquie,

21. Les messages que la Turquie a reçus: a) de la part de la Communauté Européenne sont clairs avec la résolution la condamnant pour ses opérations militaires au Nord de l'Irak, le 6.4.1995. La résolution indiquait entre autres que «... la situation des droits de l'homme est trop mauvaise pour qu'elle permette la réalisation de l'union douanière proposée, pour le moment». Cette résolution a reçu 411 voix pour 6 bulletins blancs. Il n'y a eu aucun vote contre. b) de la part du gouvernement allemand qui a décidé de geler l'aide de 150 millions de marks pour l'achat par la Turquie de deux frégates type MEKO-2000 etc.) de la part du Conseil de l'Europe le 27.5.95 où par 112 voix pour, 29 contre et 15 abstentions, a accepté le projet de résolution dans lequel l'Assemblée Parlementaire invite le Conseil des Ministre «à étudier l'éventuelle suspension du droit de représentation de la Turquie, tout au moins jusqu'à ce qu'elle fasse preuve de progrès significatifs sur des points tels que la démocratie et le respect des droits de l'homme».

e) quant aux gouvernements occidentaux, ils ont suivi fidèlement, selon nous, le dogme de l'arrangement «à chaud» du Dr. Kissinger, qui a été appliqué avec succès dans le cas de la guerre du Kippour par Sadate. Il est donc évident que les pétroles de Mossoul et de Kirkuk constituent un objectif pour des sociétés autres que la Société Turque des Pétroles (PTC) contrôlée par l'état, les consortiums du groupe Rockefeller,²² la BP–Shell mais aussi les nombreux «indépendants».²³ Il semblerait toutefois que les sociétés européennes et plus particulièrement la BP–Shell,²⁴ d'intérêts anglo–hollandais, s'inquiètent du comportement de groupe Rockefeller au sujet des pourcentages de cession de pétrole brut dans la région du Kurdistan Nord. C'est ainsi que nous interprétons les réactions européennes différées de trois semaines environ à ce génocide kurde, par contre les Américains n'ont pas cessé d'y apporter leur soutien. Les Européens craignent sans doute que les bénéficiaires de ce règlement «à chaud» profitent exclusivement aux intérêts américains avec le concours de la TPC d'Ankara (Turkish Petroleum Company) et l'Aramco saoudien.²⁵ Ces inquiétudes des «intérêts européens» sont attestées par la fondation inattendue

22. C'est-à-dire des sociétés suivantes: 1) la Standard Oil Company of California (Socal, qui est changée en Chevron), 2) la Standard Oil Company of New Jersey (Exxon) et 3) la Socony Vacuum (Mobil).

23. Par conséquent, la confrontation à chaud dans cette région qui fait déjà partie de la «zone d'exclusion de vols» du 36e parallèle, créerait les conditions nécessaires à une intervention «pacificatrice» des forces occidentales qui soutiennent les cartels pétroliers ci-dessus mentionnés. Cette intervention est appelée finalement «arrangement à chaud» de l'équilibre rompu. Evidemment le terme «arrangement» a trait au service des intérêts des cartels pétroliers et non de ceux des deux pays producteurs de pétrole en réalité. Par la suite, quand un effort sera fait pour la création d'une «zone de sécurité» sur le territoire pétrolifère du Nord de l'Irak, suivra la répartition des quotas de pétrole de la région entre les sociétés intéressées avec les concessions d'usage à la Turquie, qui tient le premier rôle. Concessions, naturellement que je ne vois pas dépasser les 20% du pétrole produit. Le statut de cette zone de sécurité pourrait ressembler à celui du «Nord Liban» et être contrôlé soit exclusivement par la Turquie soit par une quelconque force multinationale constituée essentiellement de Casques Bleus canadiens, américains et belges.

24. Il ne faut pas oublier que la Grande Bretagne a des droits historiques sur les pétroles de Mossoul et de Kirkük.

25. Il s'agit d'une société filiale de l'Arabian American Company, constituée en 1938 au moment de la découverte de gisements pétrolifères très riches sur le territoire de l'Arabie Séoudite. En 1973 l'État arabo-séoudien réussit à acheter 40% des actions de la société et en 1976 il en devient le propriétaire exclusif. Par décret royal en 1938 est créée la Saoudi Aramco, qui remplace l'ancienne Aramco, employant 40.000 personnes de toutes nationalités.

d'un Parlement kurde en exil à La Haye dans les dix premiers jours du mois d'avril 1995 et elles envoient un signal en toutes directions qui indique que les sociétés pétrolières européennes peuvent, quand elles se sentent menacées, réclamer à l'avenir non seulement une partie mais la totalité des gisements de Kirkük et Mossoul après la création d'un état kurde indépendant que, bien sûr elles appuieront. En outre, cette région se caractérise par des taux de croissance beaucoup plus faibles que ceux de la Turquie de l'Ouest. Le taux de croissance démographique est très élevé, et le Produit Intérieur Brut est très bas, et le PIB par habitant arrive à peine à 40% du chiffre moyen national. Il ne faut pas oublier non plus que ces régions sont peuplées par des Kurdes et que les tendances migratoires, citées plus haut, ne sont nullement innocentes, compte tenu des nettoyages entrepris par l'armée turque dans la région, détruisant des milliers de villages kurdes et exterminant des dizaines de milliers de citoyens kurdes. C'est probablement ainsi qu'il faut également expliquer le retrait de la nationalité de citoyens turcs, remarqué pendant la période du 24 février jusqu'à la fin 1994, qui s'élève au chiffre vertigineux de 20.995 personnes.²⁶ Ainsi, parallèlement à l'effort de mise en valeur des régions mentionnées, nous présumons que l'effort de déplacement des kurdes qui y habitent est fait pour qu'elles puissent être livrées «propres» à l'administration et à l'économie turques. Cette guerre contre les Kurdes à coûté jusqu'à présent à la Turquie la somme de 12,5 milliards de dollars tandis que, comme le reconnaît Ankara, 1.386 villages et agglomérations kurdes ont été vidés.²⁷ Ce fait diminue le sérieux des déclarations turques qui prétendent que grâce à ces programmes le niveau de vie des Kurdes s'élèvera dans cette région, mettant fin aux tendances autonomistes. Le développement de la région, tel que le conçoit malheureusement l'Etat turc, semble être programmé pour être réalisé en dehors des Kurdes et sans eux. Le programme dans son ensemble présente des étapes de longue haleine: il comprend 13 programmes principaux dont 6 sur Tigre et 7 sur l'Euphrate ainsi que la construction de 22 barrages et 19 centrales hydroélectriques. Le plus important de tous, le barrage Atatürk sur l'Euphrate, dont la construction a débuté en 1983 a une capacité totale de retenue de 48,7 milliards de m³, une capacité d'irrigation maximum de 843.000 hectares de terres, une puissance de 2.400

26. Il convient de noter que rien que pour la période du 24.02.1994 au 15.10.1994 la nationalité turque a été retirée à 17.359 citoyens turcs ainsi qu'il résulte de la lecture du Journal Officiel du gouvernement turc.

27. D'après des données officielles turques, cette guerre, qui se trouve à l'épicentre de la crise de l'économie turque actuelle, contribue de façon décisive à l'explosion inflationniste de 156%, à la diminution du PIB de 6% et à la chute moyenne du pouvoir d'achat des citoyens de 45% au cours de l'année 1994.

MW et un objectif de production annuelle de courant électrique de l'ordre de 27 milliards de kwh. Il prétend offrir du travail à 600.000 paysans de la vallée Haran. L'ouvrage est réalisé par le consortium Ata Insaat²⁸ dans lequel participent trois sociétés locales: Palet Insaat, Seri Insaat et Energy-Su Insaat.

Turgut Özal, en accordant une priorité immédiate au projet, a fait monter en flèche sa popularité auprès des populations de la région étant donné que l'écart économique entre la Turquie du Sud-est et les autres régions du pays est important, que l'eau courante et l'énergie électrique sont rares et que le salaire journalier d'un ouvrier agricole est à peine un dollar.

Le barrage Atatürk, qui a coûté la coquette somme de 4,2 milliards de dollars, contrôlé par le Service des Eaux de l'Etat, sera le barrage réalisé par empierrement, le quatrième du monde par la taille.²⁹ Malgré ses problèmes avec la Syrie et l'Irak concernant le barrage, la Turquie a réussi à obtenir des financements provenant de Suisse, de l'Allemagne de l'Ouest et de l'Italie pour l'achat d'équipement, y compris les turbines qui sont fournies par la société suisse, Brown Borvery & Co. La longueur totale des galeries se monte à 11.000 mètres, les deux galeries de déviation de 26 km de Urfa construites par la société Unal-Akpınar sont les galeries d'irrigation les plus grandes du monde. Le barrage a été inauguré le 9 novembre 1994 par M. Demirel, président de la Turquie, qui a mis en marche les galeries ci-dessus. Lors d'une fête suivie par 1.700 personnes, le président turc a ouvert la vanne à partir de laquelle les eaux de l'Euphrate inonderont la plaine jusqu'à présent aride de Haran au moyen de ces tunnels de 26 km. Grâce à ces eaux, on estime que 300.000 hectares de la plaine Haran dans la région de Urfa près de la frontière de la Syrie et de la Turquie seront irriguées. Le programme prévoit également une galerie dans la région de Urfa qui lorsqu'elle sera réalisée aura une potentialité d'écoulement de 164 m³/s, quantité qui correspond au débit du fleuve Kizil Irmak qui est le

28. Le Président de Ata Insaat, M. Sedat Urundul, a déclaré dans la revue Middle East à Constantinople: «Nous travaillons très dur. Il a fallu 200 millions de dollars pour importer de l'équipement et des machines. 110 millions proviennent de l'Eximbank des États Unis et le restant de notre gouvernement. 190 millions sont déjà investis dans des machines de l'étranger et dans des matériaux locaux. L'ouvrage a une date limite de finition des travaux fixée à dix ans. Si les conditions actuelles favorables persistent nous pensons qu'il sera terminé avec 6 à 12 mois d'avance» (*The Middle East*, Novembre 1986).

29. D'après M. Urundul, pour cet ouvrage on a employé environ 600.000 ouvriers et 176 ingénieurs sur le chantier en plus de ceux qui se trouvaient à Constantinople et à Ankara.

troisième en importance de la Turquie.³⁰ D'autres barrages se trouvent à Bires-hik sur l'Euphrate (terminaison début 1993) et à Ilishi sur le Tigre (achèvement prévue entre 1996 et 2001).³¹ D'après des données qui changent malheureusement constamment, il faut irriguer 1,7 millions d'hectares. La répartition par fleuve est environ 1,08 millions hectares pour l'Euphrate et 600.000 hectares pour le Tigre. Pour le moment, en tenant compte des sols du Haran nouvellement irrigués, seuls 444.000 hectares sont irrigués et ceci pour 1/4 de leur surface à partir de couches aquifères. En admettant que les dates de terminaison des ouvrages soient tenues, la diminution du débit de l'Euphrate dans sa traversée du sol de la Syrie sera au moins de l'ordre de 11 milliards de m³ sur une base de consommation de l'ordre de 10.000 m³ par hectare et par an et la diminution équivalente du débit du Tigre sur le sol Irakien sera de l'ordre de 6 milliards de m³.³² Néanmoins la Syrie et l'Irak ne sont pas seulement inquiets quant à la quantité des eaux dont elles disposeront. Un problème sérieux pour Damas et Bagdad sera la qualité de l'eau qui arrivera sur leurs sols, étant donné que les eaux des irrigations turques retourneront dans le lit des fleuves chargées d'engrais, de sels minéraux et de pesticides.

Les problèmes que rencontre dans sa réalisation ce projet ambitieux d'exercer des pressions sur les pays voisins sont sérieux et sont dus au fait que la communauté internationale, y compris l'analyse perspicace de la situation par Tel-Aviv, a saisi la gravité de l'entreprise turque concernant les équilibres géographiques sensibles et très délicats de la région. Ainsi la Banque Mondiale refuse de contribuer au financement du programme temps qu'un accord entre pays riverains n'est pas conclu pour la distribution équitable du bien hydraulique. Par ailleurs le GAP représente 6,9% du budget de la Turquie et les dépenses annuelles pour sa réalisation (1.5 millions de dollars par jour) sont, pour une grande partie, responsables, d'après différentes estimations, du rythme annuel élevé de l'inflation turque (70%).³³ Il est estimé aussi que l'ouvrage a coûté à la Turquie de 1981 jusqu'à aujourd'hui environ 10 milliards de dollars et il arrivera à 32 milliards de dollars si tout se passe bien. D'autre part, il faut noter qu'à cause du caractère particulièrement instable de la région à cause de

30. La Turquie avait confié à deux banques françaises, Indosuez et Paribas, le contrôle monétaire et financier des lignes du courant électrique produit par le barrage Atatürk. (Cf. *Économie du Monde Arabe et Musulman*, Éditions EMAN, Paris, 1992, p. 182).

31. D'après une déclaration du Dr Servet Moutlou, vice-président du programme GAP, Cf. N. Beschorner, in *Magreb-Machreq*, No 138, octobre-décembre 1992, «Le rôle de l'eau dans la politique régionale de la Turquie».

32. *Ibid* N. Beschorner.

33. *Ibid* N. Beschorner.

la révolte de la population kurde et de son affrontement militaire avec l'Etat turc, le milieu d'affaires et investisseurs internationaux ne se précipitent pas pour investir dans le programme.

Mais ce ne sont pas uniquement les réticences internationales qui posent un problème pour l'achèvement du GAP. Le programme est contesté même à l'intérieur de la Turquie. Certains milieux considèrent qu'il a créé simplement des espoirs non fondés et qu'il a éloigné l'état des efforts de développement du réseau de transport, de l'éducation et de la formation d'infrastructures agricoles modernes capables d'assimiler des ouvrages d'exploitation d'une telle espèce et d'une telle ampleur. Les agriculteurs ne sont pas suffisamment au courant des techniques contemporaines d'irrigation. Nous avons déjà cité la présence dans le secteur du GAP de phénomènes d'une part d'hyperconcentration de solution de sels dans l'eau, d'autre part, de débordement des couches aquifères de la région, phénomènes qui sont dus à l'irrigation excessive de la part des agriculteurs. Il y a, en plus, des problèmes sérieux de tarification et de politique tarifaire de la consommation de l'eau. Il paraît, par exemple, très difficile d'appliquer des critères de tarification proportionnellement au volume de l'eau dépensé. La tarification aujourd'hui est faite sur la base de la superficie à irriguer et comme l'indique le journal allemand «*Die Zeit*» du 20.12.91 les compteurs d'eau sont hors d'usage. Un autre problème est le fait de la répartition inéquitable de la terre aux agriculteurs. L'image que donne la concentration de la propriété dans la région paraît féodale: 8% des agriculteurs possèdent 50% des terres cultivables. À ne pas oublier aussi que la mise en eau du barrage Atatürk a déplacé 70.000 habitants, en rayant de la carte 117 villages de la région dont les habitants ont préféré utiliser l'argent des expropriations pour acheter des maisons à Urfa plutôt que de s'installer dans des régions agricoles. Toutes les remarques ci-dessus renforcent l'opinion que l'irrigation d'une région ne suffit pas à assurer les conditions de son développement. .

2. Relations entre la Turquie et la Syrie

Les relations entre les deux pays sont, dirons-nous, historiquement tendues. La Turquie, ayant pleinement conscience de l'utilité de l'eau comme «arme rhétorique» et comme valeur forte lors de négociations, a exprimé urbi et orbi ses objections à des concessions de toute nature sur ce sujet.

2.1. La question du Hatay – Alexandrette et les eaux de l'Oronte

Les deux sources essentielles de friction entre Damas et Ankara étaient, d'une part, la question du soutien passé de la Syrie envers les groupes d'opposition au régime turc et dans un moindre degré, les prétentions formulées par Damas sur la souveraineté des Terres du Hatay (Zandzäk d'Alexandrette). La dite région présente un intérêt stratégique particulier en raison de ses réserves d'eau qui proviennent de la montagne du Taurus. En 1939, c'est-à-dire à la veille de

la guerre, le Zandzäk où vivait une forte minorité turque, fut cédé, de façon illégale,³⁴ par la France à la Turquie³⁵ dans le but d'assurer à Paris l'acquiescement d'Ankara sur l'installation de bases aériennes qui seraient utiles lors d'une éventuelle attaque contre les puits de pétrole de Bakou en cas de conflit entre l'Occident et l'Union Soviétique. Cette action du Quai d'Orsay a provoqué l'indignation des intellectuels syriens et jusqu'à présent Damas réclame le Hatay comme une partie inséparable du territoire syrien. La question du Hatay constitue un point important sur lequel s'opposent la Syrie et la Turquie depuis 1916 (Sykes – Picot) jusqu'à nos jours et reste «chaude». En octobre 1989, par exemple, les forces armées syriennes ont abattu un avion du service topographique turc qui volait dans l'espace aérien du Hatay et en décembre 1989 le ministre syrien de la presse et de l'information a déclaré dans une conférence de presse à Nicosie que la Syrie ne reconnaîtra jamais la souveraineté turque sur le Hatay.³⁶

La décision relative à ce sujet de l'Arabie Saoudite en juin 1985 de ne pas délivrer de visa aux personnes nées dans la région de Hatay prouve qu'une des plus importantes forces économiques et politiques du monde musulman se range plutôt du côté de la stratégie syrienne sur ce sujet. À cause de cela le sujet semble prendre un caractère d'opposition arabo-turque³⁷ et non seulement

34. La notion de «l'illégalité» n'appartient pas à l'auteur mais au professeur français de géopolitique Yves Lacoste président de l'Université Paris VIII et auteur du *Dictionnaire de la Géopolitique*, Éditions Flammarion, Paris 1993, p. 1443: «La question du Sankjak d'Alexandrette».

35. Le 3 octobre 1918 l'émir Feyzal, fils du Shérif Hussein, conquiert Damas. Ayant combattu l'armée ottomane il se prépare à fonder un état indépendant arabe avec l'engagement de Londres. Mais, malheureusement pour l'émir, l'armée française a mis fin à ses ambitions le 24 juillet 1920 sur la base d'un accord secret à cette époque déjà passé avec les Britanniques (accord Sykes Picot de 1916) et elle l'a expulsé de Damas. Alors a commencé à prendre effet le mandat français sur la Syrie. En dehors du Liban, la région est divisée en quatre petits états (Damas, Alep, Alaouite et les Druzes Djebel) qui ont été réunis en décembre 1936.

36. À l'occasion du 46e anniversaire de l'annexion du Hatay à la Turquie, le ministre turc des Affaires étrangères de l'époque, Khalephoglou, a déclaré «Le Hatay appartient à la Turquie et il le restera. Tout ce qui peut être fait, quelles que soient les cartes dressées indiquant qu'il appartient à d'autres, n'y changera rien.

37. Bandr al-Khameïdi directeur général de l'Arab Economic Development Fund dont le siège est au Koweït, a déclaré en avril 1984 que cet établissement de crédit n'a accordé aucun prêt à la Turquie destiné à financer le programme GAP mais aussi que son établissement n'accorderait jamais le financement de la construction d'un barrage dont le bénéfice irait à un seul des trois pays concernés. Il faut noter que cet

syro-turque. Cet événement a mis en colère les autorités turques qui à travers leur presse ont lancé des menaces contre l'Arabie Saoudite.³⁸ Il est aussi indispensable de souligner qu'une grande partie du groupe alaouite au pouvoir dans le cadre du régime Baasiste de Damas tire son origine du Zandzäk d'Alexandrette. Le problème du Hatay pèse sérieusement la question du partage des eaux de l'Oronte, qui n'est pas considéré par la Syrie comme un «fleuve international» étant donné que non seulement il se trouve pour sa plus grande partie sur le territoire syrien mais aussi débouche dans la région contestée par Damas, celle de Hatay – Alexandrette. La situation s'aggrave entre les deux pays car la Syrie entend construire un barrage sur le fleuve Afrin et un deuxième au lieu dit Kremis près de la ville Hama sur l'Oronte. Avec ces constructions il est prévu de pomper environ 130 millions de m³ du fleuve Afrin pour des irrigations sur le territoire syrien.³⁹ Les 270 millions de m³ restants entreront en Turquie. Cette quantité est toutefois considérée beaucoup trop faible par les autorités turques car elle ne peut pas couvrir les besoins de la population d'Alexandrette et sa région qui connaît une poussée démographique importante. D'autre part, tout arrangement entre Ankara et Damas serait considéré par la Syrie comme une acceptation de jure de la domination turque sur le Hatay. Damas ajoute également que règlement bilatéral sur le statut des eaux de l'Oronte exigerait de sa part un accord préliminaire concernant l'Euphrate qui l'aurait reconnu en tant que «fleuve international» par tous les états riverains.

2.2. Le problème kurde en tant que contrepoids dans la géopolitique bilatérale des eaux⁴⁰

La Turquie, de son côté, accuse la Syrie de soutenir les Kurdes du PKK,⁴¹ les Arméniens du ASALA (Armée Secrète Arménienne pour la Libération de

établissement à déjà, dans le passé, accordé des prêts pour la construction de travaux en Turquie.

38. Voir à ce sujet le journal turc *Gunaydin*, 26.06.85.

39. Nous rappelons que le débit de l'Oronte à la frontière syro-turque arrive à 170 millions de m³. À cet endroit, il reçoit les eaux du fleuve Afrin (230 millions de m³) qui a sa source en Turquie mais traverse une partie du territoire syrien avant d'entrer dans la région du Hatay, revendiquée par la Syrie, et de déboucher en Méditerranée.

40. Pour plus amples documents concernant des accusations contre la Turquie relatives au problème kurde voir: I.Th. Mazis *Γεωγραφία του Ισλαμιστικού Κινήματος στη Μέση Ανατολή* (*La Géographie du mouvement islamiste au Moyen Orient*), Publications Universitaires Grecques, Athènes, 1992, p. 222-227.

l'Arménie), ainsi que la guérilla de gauche urbaine du Dev-Sol, en particulier à partir du début des années 80.

C'est surtout le PKK, partant des régions de la frontière nord de la Syrie avec la Turquie, qui a effectué de nombreuses attaques contre des cibles sur le sol turc entre 1980 et 1985. Aucune approche diplomatique de la situation ou d'accord réciproque d'extradition n'a réussi à limiter de façon tangible la vigueur et la fréquence de ces attaques. La visite du Premier ministre syrien Abd-al-Raouf al-Kasem en Turquie en mars 1986 a réactivé les pourparlers entre les deux pays. Ainsi pendant les années 1986 et 1987 parmi les différents sujets débattus par les deux parties les craintes de la Syrie ont été évoquées à propos d'une diminution éventuelle des eaux de l'Euphrate, qui lui appartient, à cause du GAP. De plus, la Syrie est consciente que toute solution de substitution à l'énergie hydroélectrique fournie par le barrage Assad sur l'Euphrate au moyen de génératrices à vapeur ou au mazout est condamnée à l'échec rien que par le fait de la différence de coût: le kW hydroélectrique coûte 4 piastres contre 60 et 90 piastres pour celui produit respectivement par des génératrices à vapeur ou au mazout. En définitive, les accords bilatéraux qui suivirent n'ont pas mené à une diminution correspondante des actions du PKK. Un protocole sur des questions de sécurité, signé en 1987 en tant que suite à un accord de coopération économique, qui contenait des clauses relatives aux eaux de l'Euphrate n'a pas apporté non plus de résultats importants et il est plutôt difficile de distinguer qui est responsable de ce résultat fâcheux. La réticence et la suspicion de la Syrie envers la Turquie sur ce point particulier doivent être cherchées aussi dans le fait que Damas n'est pas prêt à oublier facilement le soulèvement très sanglant contre l'état dans la ville syrienne Hama (le 2.2.1976) qui a été provoqué par les Frères Musulmans de Syrie et qui a été écrasé par un bain de sang par l'armée syrienne.⁴² Les services spéciaux de Damas sont

41. Ankara a tout raison d'être gêné par la présence des Kurdes au Sud-Est de l'Anatolie car cette population représente 82% de cette région où se trouve la source de l'Euphrate mais qui est aussi traversée par deux grands oléoducs qui partent de l'Irak du Nord, autre région kurde, et débouchent dans le Golfe d'Alexandrette, région revendiquée par la Syrie.

42. Les adeptes des Frères Musulmans ont occupé des postes de police, les bureaux du Baas, la prison et le siège du gouverneur de Khama distribuant en même temps des armes aux habitants de la ville. Les brigades 27 et 47 de l'armée syrienne ont écrasé la révolution le 25.02.1976 avec un nombre de morts inconnu qui est toutefois estimé entre 10.000 et 25.000 personnes (Cf. I.Th. Mazis *Γεωγραφία του Ισλαμιστικού Κινήματος στη Μέση Ανατολή* (La Géographie du mouvement islamiste au Moyen Orient), Publications Universitaires Grecques, Athènes, 1992, p. 230).

convaincus que l'armement des révoltés provenait de Turquie. Ce qui est certain c'est que l'état-major du PKK a quitté la région frontalière syro-turque et a été transporté dans la vallée de la Bekaa du Liban qui est sous le contrôle des forces syriennes. La Syrie a mis un terme à ses concessions et a refusé, en application du droit sur les réfugiés politiques d'extrader les chefs kurdes du mouvement (APO) en Turquie, les considérant comme réfugiés politiques.⁴³ Cette attitude de la Syrie doit être probablement expliquée par le fait que la Turquie considère que les quantités d'eau cédées selon le protocole de 1987 à la Syrie sont «définitives» et non minimales⁴⁴ et rejette les demandes de Damas et de Bagdad pour une augmentation de la quantité des quotas à 700 m³/ sec, c'est-à-dire au total 1200 m³/ sec en avançant que les deux pays doivent procéder à une utilisation plus raisonnable de la quantité déjà cédée. La Turquie oublie que la cession de 500 m³/ sec à la Syrie ne peut pas lui être créditée comme une cession envers Damas car ceci était une obligation contractuelle d'Ankara imposée par la Banque Mondiale pour que les clauses de l'emprunt du programme GAP en Turquie du Sud-est soient respectées. Elle ne semble pas non plus disposée à comprendre la gravité des accusations internationales par des états et organisations internationales de droits de l'homme qui lui sont adressées quotidiennement à cause de la «solution finale militaire» qu'elle essaie de donner à la question kurde. En plus, elle ne semble pas accorder une importance particulière aux inquiétudes exprimées par l'Union des Industriels Turcs qui dénoncent, de son côté, la méthode de persécution et nettoyage ethnique des Kurdes comme étant particulièrement nuisibles à la crédibilité du pays auprès des investisseurs étrangers et appellent le gouvernement de Mme Ciller à rendre aux Kurdes de Turquie les libertés éducatives et culturelles promises. D'un autre côté, le barrage Atatürk est considéré par les Kurdes de la région comme une usurpation de la richesse en eau du peuple du Kurdistan et est menacé de sabotage par les Pesmergas (combattants kurdes).

43. Naturellement, le sort de Apo en cas d'extradition à Ankara semblait plutôt incertain étant donné la cruauté du gouvernement turc envers les députés d'origine kurde, cadres du Parti Démocratique et membres du Parlement turc qui sont torturés jusqu'à ce jour dans les prisons turques malgré les protestations internationales et européennes.

44. Voir *ibid*, §3.3, *L'eau dans les rapports de la Turquie avec la Syrie et l'Irak*.

2.2.1. *Le contexte actuel diplomatique de contacts turco – syriens en vue du règlement de la question kurde dans le cadre du programme géopolitique de l'eau d'Ankara*

Pour toutes ces raisons, il faudra peut être rechercher à interpréter le fait que, de 1980 jusqu'à aujourd'hui, les attaques du PKK ne se sont pas arrêtées quels que soient les territoires où l'organisation est basée. L'ancien président Özal avait menacé à plusieurs reprises de bombarder les bases du PKK dans la plaine de la Bekaa, accusant la Syrie de soutenir et d'armer l'organisation. L'exemple d'Özal dans les accusations de ce genre a été suivi par l'actuel président de la Turquie, Demirel (pendant le temps, toutefois, où il était premier ministre sous Özal) exigeant sans cesse l'expulsion des états majors du PKK et du Dev-Sol des terres de la Bekaa, menaçant lui aussi de les bombarder. Naturellement, pendant sa visite à Damas le 17 avril 1992, le ministre turc de l'Intérieur a reçu l'assurance verbale du Président syrien Assad que le PKK avait été invité par le gouvernement de Damas à quitter la Bekaa et que le centre d'entraînement des combattants de la région avaient été fermé. Aussi après la signature d'un accord de sécurité mutuelle entre les deux pays qui a été conclu pendant cette visite, un des centres du Dev-Sol dans la Bekaa a interrompu son fonctionnement. Dans le cadre de respect de l'accord ci-dessus et en signe de bonne volonté envers Ankara, Damas a remis au service des renseignements turcs (MIT) des informations qui ont amené les autorités turques de la sécurité à démanteler un réseau du Dev-Sol à Constantinople en janvier 1993. Il s'agit plutôt d'une concession à peu de frais de la Syrie envers Ankara puisque la branche kurde (PKK) n'est pas touchée. Les faits cités ci-dessous nous convainquent de l'inflexibilité qui caractérise la Syrie quand il s'agit de toucher à l'élément kurde considéré comme contrepoids à l'intransigeance turque sur la question du partage équitable des eaux de l'Euphrate.

a) Le 1er août 1992 pendant la visite du ministre turc des affaires Etrangères, Tsetin, à Damas, la presse turque⁴⁵ a rapporté une information mensongère communiquée à cet officiel turc par les ministres syriens de l'Intérieur et de l'Extérieur, Harbach et El Saraa.⁴⁶

45. Voir le journal *Milliet* du 4. 08. 1992.

46. Selon un article en première page du *Milliet* du 4. 08. 1992, alors que M. El Saara avait assuré M. Tsetin de l'expulsion complète du PKK du territoire syrien et que M. Mohamed Harbach en avait fait autant à propos de la vallée de la Bekaa, M. El Saara, pressé de questions par le ministre turc des Affaires étrangères, a admis en fin de compte que le PKK n'était pas expulsé entièrement de Syrie. Cette information du ministre syrien des Affaires étrangères a été démentie par M. Harbach lui-même, qui prenant la

b) Cette visite de M. Tsetin à Damas le 3.8.1992 avait pour but de lever les inquiétudes de l'Etat syrien, inquiétudes causées par les déclarations de Demirel (en juillet 1992 pendant l'inauguration du GAP) selon lesquelles «les eaux de l'Euphrate sont exclusivement turques». De l'autre côté, les régimes de Damas et de Bagdad, sachant qu'Ankara voulait faire traîner tout pour parler concernant la répartition des eaux de l'Euphrate jusqu'à l'achèvement du GAP, et conscients que jusque là la signature éventuelle d'un accord bilatéral à ce sujet serait contraire aux intérêts turcs,⁴⁷ avaient toute raison d'exercer des pressions sur Ankara pour qu'elle s'engage avant l'année critique de 1996. Ainsi le ministère syrien des Affaires étrangères a proposé à son homologue turc en visite en Syrie la création d'un Comité tripartite entre la Syrie, l'Irak et la Turquie qui serait composé d'officiels des ministères de l'Irrigation et des Affaires étrangères des trois pays qui tiendrait ses travaux à Damas du 15 au 19 septembre 1992.

En définitive les travaux ont été tenus à Ankara du 16 au 18 septembre 1992 où le ministre syrien de l'Intérieur, M. Mohamed Harbach, a été d'accord, entre autres, avec son homologue turc, Ismet Sezkin, pour créer une série de comités bilatéraux sur la sécurité des frontières, avec pour objectif le respect du protocole du 17 avril. Après les pourparlers qu'il a eus avec le Premier ministre Demirel, le ministre syrien a déclaré que les activités du PKK sont considérées comme illégales sur le territoire syrien.

Le résultat de cette agitation diplomatique entre les deux pays, a été la signature d'un accord de surveillance aérienne de leurs zones frontières.

c) La visite, qui a suivi, du Premier ministre turc de l'époque, M. Demirel, à Damas en janvier 1993, a confirmé qu'Ankara n'avait pas l'intention de céder un pouce de terrain sur la question des eaux de l'Euphrate.⁴⁸ La conclusion qui en découle est que les manœuvres dilatoires l'ont encore emporté à cette occasion.

parole aussitôt après, insista, d'après *Milliet*, sur le fait «qu'il n'existe plus de camps du PKK sur le territoire syrien et que d'après des éléments en sa possession Aballa Öcalan (Apo) ne se trouve plus en Syrie».

47. Étant donné que la surface à irriguer du territoire turc augmenterait sensiblement et en tenant compte que la donnée de la surface des territoires irrigués représenterait un critère très sérieux pour le partage des eaux de l'Euphrate entre les pays riverains.

48. En ce qui concerne aujourd'hui la question des eaux le communiqué commun publié faisant état de «l'acceptation par les deux parties pour arriver à un accord définitif qui devait compléter et continuer le protocole syro-turc de 1989 avant la fin de 1993».

d) Il est caractéristique que, lorsque des journalistes ont demandé à Demirel au cours de visite à Damas s'il pense que Apo se trouve toujours en Syrie, il ait répondu laconiquement: «Pas de commentaire». De plus, la remarque humoristique (si l'on veut) que M. Demirel a faite, à savoir: «si la Syrie souhaite ce partage des eaux, il n'y a aucune raison pour qu'elle n'accepte pas aussi le partage de ses pétroles avec ses voisins», prouve aussi la répugnance de la Turquie à concrétiser ses promesses.

e) Il est certain que, pendant la période qui a suivi aussitôt la visite de M. Demirel une diminution sensible des mouvements et des libertés d'action des cellules du PKK en Syrie a été observée et qu'une filière de communication entre les deux services secrets a été installée pour l'échange d'informations sur cette question. Mais cette situation n'a pas duré longtemps et après la fin du cessez-le-feu unilatéral du côté kurde vers la fin mai 1993, les opérations des pesmergas ont repris dans le Sud-est de la Turquie, lesquelles, comme l'a dénoncé la Turquie, ont bénéficié de facilités certaines de la part de la Syrie. La Syrie, évidemment, pour dissiper les peurs turques et pour prouver sa non-participation aux opérations du PKK proposa à la Turquie la création de patrouilles communes le long de la frontière pour confirmer l'inexactitude des accusations turques. Le climat s'est maintenu jusqu'à ce que la Syrie:

i. en août 1993 décide de geler les discussions des commissions d'experts, avançant qu'Ankara n'a pas tenu ses promesses (celles que Demirel avait faites à Damas lors de la visite mentionnée plus haut) de signer un accord sur le partage des eaux entre les deux pays avant la fin de l'année.

ii. laisse entendre par la bouche d'Assad qu'elle n'était pas elle aussi en position de respecter scrupuleusement ce qui avait été promis officiellement à la Turquie au sujet du refus de Damas de tolérer sur son sol des activités tournées contre Ankara (Kurdes du PKK).⁴⁹

f) On sait toutefois que M. Demirel a à nouveau posé comme condition (dans le cadre de ces pourparlers) l'acceptation par la Syrie de la délimitation de la frontière commune entre la Syrie et la Turquie. Il est impossible qu'une telle chose se fasse, tout au moins pendant que le président alouite Assad et ses coreligionnaires se trouvent au pouvoir à Damas lesquels coreligionnaires appartiennent à la même foi religieuse qu'un grand nombre d'arabes habitant le Hatay revendiqué par la Syrie. Mais comme nous l'avons déjà indiqué, une

49. En outre, la Syrie a toute raison de craindre des interventions similaires turques sur son sol (voir l'armement des Frères Musulmans de la Syrie par Ankara) mais aussi sur les territoires des pays voisins comme l'Iran (voir aussi l'armement des Moudjahidin iraniens par Ankara).

telle acceptation syrienne voudrait dire l'incorporation de jure de cette région à la Turquie, ce qui ne serait jamais admis par Damas.

g) Un mois plus tard, c'est-à-dire en septembre de la même année 93, le ministère turc des Affaires étrangères décide de proposer au gouvernement turc la conclusion d'un accord d'une durée de 20 ans avec la Syrie en ce qui concerne la concession d'eau à ce pays. Cet accord, d'après le ministre des Affaires étrangères de l'époque, M. Tsetin, aurait constitué le contrepoids dans les négociations avec la Syrie pour l'expulsion de Apo de son territoire et l'interdiction des activités du PKK. Toutefois la quantité des eaux de l'Euphrate qu'Ankara était prête à négocier avec Damas n'était plus acceptable par cette dernière, car elles étaient limitées au chiffre qui nous est connu de 500 m³/ sec. Il était donc naturel que cette proposition échoue étant donné que la Syrie exige plus de 1.200 m³/ sec.

h) À cette confusion et méfiance qui règnent dans les relations turco-syriennes, contribue aussi la mentalité d'Ankara qui veut poser le problème du partage des eaux à partir d'une position de force et s'exprimer sous ce sujet comme le «propriétaire et détenteur légal des réserves d'eau».⁵⁰ La réponse ne s'est pas fait attendre de la part de Damas. Lors d'une rencontre entre les trois ministres des Affaires étrangères de la Turquie, de la Syrie et d'Iran qui a eu lieu le 5.2.1993, le ministre syrien en répondant à une question des journalistes qui voulaient savoir si son pays soutient ou non le PKK, il a mis en parallèle la lutte du PKK avec la lutte du peuple palestinien dans les territoires occupés par Israël. Il était donc normal qu'une tension ait été provoquée lors de cette rencontre, par cette réponse de El Saraa, qui s'est empressé d'ajouter: «la Syrie ne facilite en aucune manière le terrorisme ni le PKK, et elle respecte l'entité territoriale de la Turquie». Il a déclaré toutefois que pendant les contacts qu'il a eus avec M. Tsetin et Mme Ciller il a exprimé le mécontentement de son gouvernement concernant le partage de l'eau de l'Euphrate et a rappelé aux Turcs qu'ils s'étaient engagés à signer l'Accord, avant la fin de l'année déjà écoulée,

50. Voir article en première page du journal *Cumhuriyet* du 15. 11. 1993. Dans cet article le Premier ministre, Mme Ciller, répond à la question: «La Turquie utilisera-t-elle l'eau comme une arme contre la Syrie?» en disant: «La Turquie ne veut utiliser quoi que ce soit contre qui que ce soit. Mais ce droit et cette possibilité appartiennent à la Turquie. Car, dans tous les pays du monde où jaillit l'eau, le droit de son utilisation appartient à ce pays. La Turquie ne veut pas abandonner le droit d'utilisation de l'eau mais nous désirons le donner aussi à nos amis. Tant que nos bonnes relations avec nos voisins durent, nous leur en donnerons». Il s'agit de la publication d'une interview de Mme Ciller donnée à l'émission «Panorama» de la chaîne privée turque «Canal 6» le 14.11.1993.

sur le règlement du partage des eaux du dit fleuve entre les deux pays. La réponse, selon une fuite des responsables du ministère turc des Affaires étrangères indiquant que «il n'est pas question de la signature d'un accord concernant l'eau» a aggravé le mécontentement des Syriens et la confusion dans les relations turco-syriennes.⁵¹ Toutefois, il ne faut pas oublier que, côté Damas, il existe un moyen supplémentaire de pression sur Ankara comme contrepoids à la géopolitique turque. Il s'agit de la présence d'une communauté importante arménienne sur le sol syrien, qui constitue une passerelle entre Damas et Erevan. Le gouvernement syrien encourage les membres de la communauté arménienne à émigrer en Arménie indépendante où ils sont incorporés dans les forces armées. Il aide aussi l'Arménie en armement, ce qui irrite Ankara, laquelle à son tour accuse Damas de «couvrir et renforcer les activités de l'Armée Secrète Arménienne (ASALA)».

D'autre part, les relations économiques entre les deux pays sont relativement limitées mais, malgré leurs accrochages politiques, le commerce et les échanges de produits (le bétail de provenance turque contre des céréales syriennes) sont florissants.

3. Les relations entre la Turquie et l'Irak

Les deux pays trouvent souvent un terrain d'entente sur les revendications des autonomistes kurdes. On observe une coopération militaire—qui va tacite à manifeste—entre les deux pays, coopération qui se dessine en relief après le putsch militaire en Turquie du Général Evren en 1980.

3.1. La question kurde comme contrepoids à la géopolitique libérale de l'eau⁵²

Les offensives turques contre les Kurdes du Nord de l'Irak ont coïncidé plusieurs fois avec les attaques militaires de Bagdad contre les organisations kurdes irakiennes, à savoir l'Union Patriotique du Kurdistan (PDK) et le Parti Démocratique du Kurdistan (DPK).⁵³

51. Voir les journaux *Hurriyet* et *Sabah* du 6.02.1994.

52. Pour des détails concernant les accusations internationales contre la Turquie relatives au traitement de l'affaire kurde. Cf. I. Th. Mazis *Γεωγραφία του Ισλαμιστικού Κινήματος στη Μέση Ανατολή (La Géographie du mouvement islamiste au Moyen Orient)*, Publications Universitaires Grecques, Athènes, 1992, pp. 222-227.

53. Quelques éléments concernant les Kurdes dans la région entre l'Iran, l'Irak, la Turquie et la Syrie seront utiles au lecteur. La population kurde se répartit comme suit: en Turquie 12 millions sur un total de 58 millions, en Iran 6 millions sur un total de 56

On a déjà parlé du pacte que la Turquie et l'Irak ont signé en octobre 1984 sur le «*droit de suite à chaud*».⁵⁴ Mais du fait que l'Irak à cette époque était en guerre contre l'Iran, qui tirait en partie les ficelles de la révolte kurde, les persécutions des Kurdes par des détachements de l'armée turque se faisaient, sans aucune gêne, sur le sol de l'Irak du Nord avec la bénédiction de Bagdad, comme sa reprise récente en mars–avril 1995 que nous avons suffisamment commentée plus haut.

Néanmoins, le mécontentement de Bagdad, qui a accompagné le blocus imposé par le protocole économique syro–turc de 1987,⁵⁵ et en particulier son exclusion des pourparlers turcs sur le partage des eaux de l'Euphrate l'ont amené à une attitude réservée (que j'appellerai élastique) sur sa coopération avec la Turquie pour exterminer les populations kurdes et écraser la révolte kurde. Ainsi, déjà à partir de 1988, le PKK commence à être plus à l'aise dans ses opérations contre l'armée turque à partir de bases de lancement dans les territoires d'Irak du Nord.

Après la fin de la guerre perso–irakienne et l'écrasement de la révolte kurde en Irak du Nord accompagné d'atrocités et de massacres en masse, dont les massacres bien connus de Khalabiyia en mars 1988 par des armes chimiques

millions, en Irak 3, 5 à 4 millions sur un total de 18 millions et en Syrie 800.000 à 1 million sur un total de 13 millions. Environ 300.000 Kurdes vivent dans la région du Caucase et de l'Asie Centrale, quelques dizaines de milliers vivent à Beyrouth et l'ensemble de la diaspora kurde en Europe est de 600.000 personnes [Cf. E. Picard (sous sa direction), *La question kurde*, Ed. Complexe, Paris, 1991, p. 9]. Il faut aussi indiquer que 17 provinces turques sur un total de 73 sont revendiquées par les Kurdes. Leur population en 1980 était de 35,9% dans les villes et 64,1% dans les campagnes alors qu'en 1985 les pourcentages étaient de 41% et de 59% (*ibid*, p. 44, source: M. Sönmez, *Doğu Anadolu'nun Hikâyesi*, Ankara, Arkadas Yayinlari, s. d.).

54. «Droit de suite à chaud». Par exemple le 18 juillet 1991, les Kurdes pesmergas (des guerriers qui marchent au devant de la mort) ont occupé à nouveau Souleïmanya en Irak et en octobre 1991 ils ont exécuté environ 60 militaires irakiens pris dans cette ville en représailles aux bombardements de l'aviation irakienne. Mais en août 1991, l'aviation turque, conformément au «droit de suite à chaud», a utilisé l'espace aérien irakien et a bombardé impitoyablement les populations kurdes de la province voisine irakienne Erbil, dans le but de chasser les membres du PKK de la région. Cette opération de l'aviation turque a été reçue avec une satisfaction absolue par Bagdad.

55. Voir: «Le Protocole sur des sujets de coopération économique entre la République turque et la République arabe de la Syrie». Les articles de 6 à 10 se réfèrent aux accords concernant les eaux. Source: *T. C. Resmî Gazete*, 10 Aralık 1987, Kodu 10.12.87.

que Bagdad a utilisées contre les populations kurdes, 60.000 Kurdes environ⁵⁶ sont allés en territoire turc.⁵⁷ L'armée irakienne n'a pas montré son intention de les poursuivre et les événements lui ont donné raison puisque le gouvernement d'Ankara (cf. note 3) a fait tout son possible pour rendre service à Bagdad au moment où celle-ci serait en mesure de «tirer parti» de son «offre» c'est-à-dire après la fin de la guerre, qui s'est terminée par la victoire pour l'Irak malgré les lourdes pertes. Ainsi le génocide kurde, perpétré par l'Irak cette fois-ci sous le regard bienveillant d'Ankara, a repris aussitôt après la fin de la guerre perso-irakienne.⁵⁸ Mais la Turquie ne se limite pas à sa politique d'opérations militaires contre les Kurdes de son territoire sud-est. Elle a cherché aussi à être agréable aux Kurdes de l'Irak du Nord en faisant mentionner par M. Ferhat Ataman,⁵⁹ représentant du ministère turc des Affaires étrangères, leur droit constitutionnel (en accord avec la constitution irakienne) à l'autonomie dans le but de diviser le front uni kurde des populations de part et d'autre de la frontière turco-irakienne. Ce stratagème turc a été plutôt couronné de succès quand on voit l'attitude des Barzani-Talabani lors de la récente attaque-génocide que la Turquie a lancée contre le peuple kurde de l'Irak du Nord. Mais Ankara n'a

56. Voir: Picard, E. (1990): «Les relations entre la Turquie et ses voisins arabes: les contraintes idéologiques à celles de la géostratégie». Exposé présenté au colloque de Strasbourg sur la Turquie, novembre 1990 dans *Magreb-Machteq*, No 138, octobre-décembre 1992, p. 58.

57. Il est toutefois important de suivre la destinée de ces réfugiés sur le territoire turc de manière à avoir une image du comportement de la Turquie envers ces malheureux qui ont demandé asile chez elle, ainsi que de sa conception des droits de l'homme. Je cite, traduit par moi-même, un extrait de la Chronique d'Amnesty International d'août 1990: «Plus de 100.000 Kurdes se sont réfugiés en Iran et en Turquie où ils ont été entassés dans des camps de réfugiés. Ankara qui avait aucune envie d'offrir un asile permanent à ces hommes a menacé de les rapatrier par la force. Afin de les obliger de retourner en Irak, le gouvernement turc a réduit les quantités de nourriture et d'eau, a diminué les soins médicaux, a imposé des limitations au temps d'éclairage des camps et a restreint leurs déplacements» (La chronique d'Amnesty, No 45, août 1990 dans Chapour Haghighat, *Histoire de la crise du Golfe*, Ed. Complexes, Paris, 1992, p. 103).

58. Saddam Hussein a fait bombarder de façon impitoyable les zones frontalières de l'Irak du Nord, faisant disparaître de la carte 5.000 villages kurdes.

59. Quelques jours avant la visite prévue de deux jours du vice-ministre irakien des Affaires étrangères, Dr Riad al-Kaïsi à Ankara, courant janvier 1994, M. Ataman a déclaré que «La constitution irakienne comprend des articles qui donnent le droit aux Kurdes de l'Irak du Nord d'obtenir une autonomie» et que «l'Irak a en effet concédé une autonomie aux populations kurdes en 1975». Il est évident qu'il oublie les massacres par gaz chimiques des Kurdes de Khalabiyia trois années plus tard par le régime de Bagdad.

pas que ce seul but. Sa machination est digne d'admiration quoique relativement simple et facile à décrypter: d'une part, elle a comme but d'exercer des pressions sur le gouvernement de l'Irak qui est d'une façon ou d'une autre isolé sur le plan international de manière à ce que Bagdad accepte de céder à Ankara la moitié au moins du pétrole contenu dans l'oléoduc Kirkuk fermé pendant la crise irako-koweïtienne, d'autre part, elle pousse les Turkmènes de l'Irak du Nord à faire des déclarations de prétendues revendications d'autonomie, similaires à celles des Kurdes de la région sous prétexte de traitement égalitaire entre les minorités de l'Irak du Nord et troisièmement, cette machination vise toujours les réserves de pétrole de Mossoul et de Kirkuk. Ces manœuvres sont faites en collaboration avec le chef des Turkmènes de l'Irak du Nord, Mutzafer Arslan et le ministère turc des Affaires étrangères⁶⁰ et ont pour but l'annulation des promesses d'Ankara envers les Kurdes de l'Irak du Nord sous prétexte (en ce qui concerne les chefs kurdes) que ces mouvements des Turkmènes provoquent dans la communauté internationale des craintes de réactions en chaîne de demandes d'autonomie qui pourraient inclure aussi les Chiites de l'Irak du Nord et mener, d'une part, à la dissolution de l'Irak et, d'autre part, au renforcement du régime de Téhéran dans la région, ce qui provoque également des craintes et du mécontentement dans la communauté internationale. Craintes, qui sont supposées obliger Ankara à concrétiser ses promesses envers le camp irako-kurde.

Conclusions

Les messages qu'envoie la Turquie aux actants de la région sont les suivants:

60. M. Arslan lui-même indique dans *Turkish Daily News* du 5. 01. 1994: «Les officiels du Ministère turc des Affaires étrangères avec qui nous sommes en contact continu déclare qu'ils veillent sur le droit des Turkmènes». M. Arslan a déclaré, entre autres, que «Une région autonome pour les Kurdes de l'Irak du Nord n'est pas acceptable» et que «si un tel droit était donné aux Kurdes il devrait également être donné aux Turkmènes. Si une fédération devait voir le jour pour les Kurdes pourquoi ne pas avoir la même chose pour les Turkmènes». D'un autre côté, il a laissé apparaître combien il croit, lui-même, à ce qu'il soi-disant «réclame» lorsqu'il dit: «Le système d'autonomie a été appliqué auparavant à l'Iran et n'a pas fonctionné. Pourquoi faut-il l'essayer actuellement?». Il a continué en indiquant aux responsables du Ministère turc des Affaires étrangères quelques jours avant la conférence trilatérale, Turquie, Iran et Syrie, que «l'objectif de son parti est d'assurer les mêmes avantages pour les Turkmènes que ceux que les Kurdes obtiendront éventuellement».

a) Les Kurdes doivent croire aux bonnes intentions d'Ankara, qui interviendront au moment le «plus propice», et ne doivent pas encourager les actions terroristes de leurs congénères sur le territoire de la Turquie du Sud-Est.⁶¹

b) Le message qu'elle adresse à l'Irak est qu'elle tient entre ses mains les rênes de deux communautés ethniques vivant sur son sol; par conséquent, Bagdad à tout intérêt à écouter les desiderata de la Turquie car en cas de mécontentement, Ankara pourrait s'orienter vers la satisfaction des revendications d'autonomie de «ses amis» au détriment des intérêts irakiens.

c) Les déclarations d'Arslan et Ataman devant la visite du ministre irakien des Affaires étrangères et la teneur des discussions de deux jours qu'il a eues avec le gouvernement turc, à savoir sur le pompage du pétrole turco-iranien soutenu dans l'oléoduc Kirkuk-Yioumourtalik, nous font comprendre le motif qui pousse Ankara à ces «contorsions». La Turquie prétend que le pétrole se trouve toujours dans l'oléoduc depuis 1990, date à laquelle il a été scellé sur ordre de l'ONU à cause des hostilités.

Mais la Turquie, si elle veut continuer cette politique, devra répondre d'abord à ces questions:

a) Ankara sait-elle qu'elle n'est pas en état de gagner la confiance des Kurdes de l'Irak et qu'elle ne bénéficie que d'une tolérance imposée par les pogroms et les massacres qu'ils subissent, eux aussi, de la part de l'armée de Saddam Hussein?

b) Ankara sait-elle que la colère de l'Occident sera grande et sa réaction très dure envers l'apprenti sorcier qui laissera échapper de la lampe à huile les djinns chiïtes de la révolution islamique iranienne?

c) Ankara sait-elle que tout affaiblissement des forces irakiennes et, qui pis est, sa dissolution renforcent non seulement Téhéran et le mouvement islamiste qui, dors et déjà, dévore les entrailles de la société turque et de son système politique, mais aussi son autre adversaire puissant de la région, la Syrie d'Assad?

61. Il ne semble pas toutefois que les Kurdes d'Irak en soient convaincus si nous tenons compte de la déclaration de Netsirvan Barzani, chef du Parti Démocratique Kurde, qui, à l'occasion de son départ avec une délégation des Kurdes de l'Irak pour Ankara, a dit: «Il sera très difficile pour les Kurdes de coopérer avec les Turcs qui ont indigné les gens de la région par l'invasion, pillant et bombardant sans discernement». Il a aussi ajouté: «N'importe qui peut comprendre que ce n'est pas ainsi qu'on peut combattre les rebelles».

d) Ankara sait-elle ce que Tel-Aviv pense d'une telle perspective de renforcement indirect de Damas au moment où son gouvernement se trouve en pleines négociations sur les hauteurs du Golan?

e) Ankara sait-elle que, par ces procédés utilisés pour la énième fois, elle s'oppose aux intérêts de son unique allié stratégique de l'Occident, à la fois solide et faible, dans la région du Croissant fertile, à savoir Israël?

3.2. La question des oléoducs irakiens en tant que marque d'assujettissement de Bagdad à Ankara

En ce qui concerne les relations turco-irakiennes on observe un certain épanouissement depuis le début des années 1980, malgré le climat réciproque de méfiance et malgré les craintes formulées par les deux camps d'une interdépendance excessive. Des oléoducs irakiens transportent à travers la Turquie environ 1,5 Mb/jour,⁶² volume qui représente les 3/4 de la production de Bagdad destinée à l'exportation, et cela en particulier après la coupure de fonctionnement de l'oléoduc Syro-irakien Bagdad-Banias (Syrie) en 1982.⁶³ Bien sûr, après 1984, la situation a commencé à s'améliorer pour l'Irak en ce qui concerne le passage de l'exportation du pétrole par le territoire turc grâce à l'augmentation du débit de l'oléoduc Kirkul-Ntortyol qui a permis à l'Irak d'accroître ses exportations d'1Mb/jour.

De plus, en 1987, un nouvel oléoduc parallèle, entre Kirkuk et Yioumourtalik (en Turquie) a permis à l'Irak d'exporter globalement depuis le Nord la quantité ci-dessus de 1,5 Mb/jour. Il faut indiquer que cet oléoduc ainsi que les réserves importantes de Mossoul, de Kirkuk et de Diyarbakir se trouvent sur des territoires habités en majorité par des Kurdes mais aussi qu'Ankara n'a jamais cessé de considérer ces ressources comme des objectifs militaires.⁶⁴ La Turquie importait de l'Irak 60% de ses besoins en pétrole dont une partie selon

62. Mb/jour = 1.000.000 de barils par jour.

63. Vers la fin de la guerre irano-irakienne le niveau des exportations de pétrole irakien par tout moyen disponible a atteint 2 Mb/jour. Jusqu'à présent, l'Irak n'est pas arrivé à revenir au niveau des exportations de pétrole atteint, avant le début des hostilités.

64. Voir déclaration s'y rapportant du Président Demirel qui le 2 mai 1995 a déclaré: «La frontière est la ligne du pétrole: la Turquie actuelle commence là où se termine le pétrole. Elle a été tracée par des géologues et n'est pas une partie de l'Accord National...». Demirel a aussi prétendu que «la province de Mossoul n'a pas été cédée à l'Irak par le traité de Lausanne» et que «Mossoul appartient à la Turquie» (Journal *Eleftherotypia* 3. 05. 95 article intitulé: «Demirel demande de nouvelles frontières avec l'Irak»).

un régime de tarifs spéciaux préférentiels mais elle encaissait aussi d'importantes taxes de passage sur le restant. Il faut aussi noter les nombreuses «joint-ventures» qui ont été créées entre les deux pays telles que le raccordement de réseaux électriques ou la construction d'une ligne internationale de chemin de fer en direction de la région kurde de la ville frontalière de Zakho (au nord-ouest de l'Irak)⁶⁵ qui se trouve aussi à proximité de l'oléoduc irakien Kirkuk—Alexandrette. Cette région est placée en fait aujourd'hui sous le contrôle des forces américaines et alliées qui ont pris part à la guerre irako—koweïtienne parce que le président Bush l'a décrété par sa déclaration du 3 avril 1991 «zone d'interdiction de vols et d'opérations des forces aériennes» au nord du 36e parallèle qui passe à 50 km au Sud de Mossoul.⁶⁶ Le volume des échanges commerciaux bilatéraux entre les pays a augmenté sensiblement pendant la guerre Iran—Irak, mais après la fin de la guerre, l'Irak, accusait une dette de l'ordre de 2 milliards de dollars⁶⁷ envers la Turquie. C'est donc à juste titre que la Turquie fait preuve d'un empressement particulier pour la réouverture des oléoducs irakiens qui arrivent d'Alexandrette qui ont cessé de fonctionner en août 1990 aussitôt après l'entrée des troupes irakiennes au Koweït. Il semble toutefois qu'elle exerce plutôt une politique de chantage envers le gouvernement irakien en essayant d'obtenir le plus profit possible de Bagdad soumis à l'embargo international. Ceci est attesté par le fait que, lorsque le ministre irakien des Affaires étrangères, M. Tarek-Aziz, a visité Ankara en juin 1991,⁶⁸ dans le but de tenir des pourparlers pour la remise en fonctionnement de ces oléoducs, il s'est trouvé devant des exigences démesurées des Turcs sur des droits de passage et des frais d'exploitation.⁶⁹

65 Dans cette région a été créée une «zone de sécurité» même tardivement, par des actions des forces américaines, anglaises, françaises, canadiennes et hollandaises qui ont imposé à Bagdad le retrait de son armée de manière à permettre aux populations kurdes qui s'étaient réfugiées vers les territoires de l'Iran et de la Turquie de revenir dans leurs foyers dans les régions du Nord-Ouest de l'Irak.

66 Donc, il ne faut pas que l'Occident s'inquiète à propos du pétrole de la région de Mossoul. Il se trouve en de bonnes mains.

67. Voir N. Beschorner, *ibid*, p. 58.

68. La guerre du Golfe a pris fin officiellement le 3.04.1991 avec la Résolution 687 du Conseil de Sécurité de l'ONU qui oblige l'Irak à détruire les armes non conventionnelles et ses fusées balistiques.

69 Voir *Middle East Economic Survey*, 7.10.1991.

3.3. Le rôle de l'eau dans les rapports entre la Turquie, la Syrie et l'Irak

Il est certain – nous l'avons vu – que tous les efforts entrepris par les trois États pour l'utilisation des eaux de l'Euphrate, du Tigre mais aussi de l'Oronte (pour les rapports Syrie – Turquie) n'ont donné aucun résultats concrets qui satisfaisent toutes les parties. Il n'existe, tout d'abord, aucun accord trilatéral qui couvre la question du partage et de l'exploitation des eaux des bassins du Tigre et de l'Euphrate. Le traité de Lausanne de 1923 contenait une clause qui obligeait la Turquie à consulter l'Irak avant de procéder à tout ouvrage hydraulique. Le traité Alep de 1930 contenait une mention succincte quant aux droits de la Syrie sur les eaux du Tigre, par ailleurs l'accord d'amitié et de bon voisinage entre Ankara et Bagdad signé à Ankara en 1946 prévoyait à nouveau la même clause d'obligation pour la Turquie de demander l'avis de Bagdad avant de procéder à tout ouvrage hydraulique sur l'Euphrate ou le Tigre.⁷⁰ Mais ces conditions n'ont pas été opérantes lorsqu'elles ont été «mises en pratique» par l'administration turque. Aucune de ces clauses n'a été respectée, comme à l'habitude, par Ankara.

Dans les années 74–75, quand la Turquie et la Syrie se sont engagées réciproquement sur des programmes de travaux ambitieux de construction de barrages, des points de friction sérieux sont apparus entre les états lorsqu'il s'est agi de trouver un statut équitable d'exploitation des eaux de l'Euphrate. La construction du barrage de Keban par la Turquie a suscité les inquiétudes et les dénonciations officielles de la Syrie car Bagdad craignait surtout que la Turquie ne devienne un état pouvant contrôler le fleuve en amont. Il est clair que, quelle que soit la mesure juste et salutaire qui sera décidée sur la question, elle sera passée au crible de la politique des gouvernements intéressés et sera rejetée ou acceptée à partir de critères géopolitiques et non technocratiques. Cette façon de penser des deux pays arabes a été entretenue aussi par l'attitude de Lausanne et d'Alep mais aussi par l'accord «d'amitié et de bon voisinage» avec les deux pays examinés. C'est pour cette raison que la décision unilatérale de la Turquie de réaliser le programme GAP, a été ressentie comme un acte agressif et déplacé par ses deux voisins arabes. De plus, la communauté internationale a eu, une fois de plus, le sentiment qu'il n'existait pas de mécanismes consultatifs appropriés qui puissent régler ce genre d'initiative. En 1982, la Turquie et l'Irak établirent un comité technique mixte auquel se joignit ensuite la Syrie (1983). Il fonctionna régulièrement jusqu'en 1990 sur des problèmes généraux et sur des

70. Voir Saliba, S. A., *The Jordan River Dispute*, Martinus Nijhoff, 1968, p. 59.

échanges d'informations.⁷¹ La 16e session qui devait se tenir le 4 août 1990 ne se réalisa pas en raison du déclenchement de la guerre du Golfe, après l'invasion du Koweït par l'Irak, et les travaux de ce comité furent suspendus jusqu'en septembre 1992.

Le 3 août 1992, pendant la visite à Damas du ministre turc des Affaires étrangères, M. Hikmet Cetin, la Turquie s'engagea à respecter les pourcentages fixés en 1987, à condition que la Syrie respecte l'accord de sécurité mutuelle d'avril 1992. Mais la réunion qui a eu lieu à Ankara un mois plus tard a abouti à une impasse sous le poids des plaintes de la Syrie contre la Turquie qui fut accusée par Bagdad d'empêcher toute solution qui supposait au préalable, un partage «équitable» de l'eau. Le protocole de coopération économique signé en juillet 1987⁷² entre la Syrie et la Turquie avait aussi prévu, entre autres, la fourniture d'une quantité minimum garantie d'eau de l'Euphrate en contrepartie de la coopération de Damas aux problèmes de sécurité frontalière, comme nous l'avons déjà dit. La signature de ce protocole a soulevé les protestations du vice-président du gouvernement irakien, Taha Yiashin Ramadan, qui, lors de sa visite à Ankara a exprimé son mécontentement au président de l'époque, M. Özal, sur l'exclusion de l'Irak de ces négociations sur le problème de l'eau de l'Euphrate. Le président turc l'a apaisé en disant qu'il s'agissait simplement d'un accord bilatéral provisoire et non d'une «convention réelle».⁷³ Un accord tripartite serait signé plus tard entre les pays riverains. Il semble cependant que la promesse vague du président turc de l'époque n'ait nullement apaisé Bagdad ni Damas évidemment car lorsqu'en janvier 1990 la Turquie a commencé les travaux de déviation de l'Euphrate pour remplir les réservoirs d'eau de Keban, Karakayia et du barrage Atatürk, une guerre acharnée de communiqués a éclaté, à laquelle participa aussi Damas. La décision de la Turquie de retenir les eaux de l'Euphrate entre le 13 janvier et le 12 février, a sérieusement détérioré le climat politique de la région et les états arabes déjà cités ont déclaré vigoureuusement leur opposition à la tactique turque de ne donner aucune garantie sur les quantités que la Turquie aurait cédé en contrepartie de cette rétention. Comme l'avaient déclaré Damas et Bagdad lors de la rencontre tripartite de

71. Voir le «Projet d'Exploitation des eaux du Tigre et de l'Euphrate» qu'a proposé la Turquie dans le cadre de ces pourparlers.

72. Voir le «Protocole des questions relatives à la coopération économique entre la Turquie et la République arabe de la Syrie». Journal Officiel du Gouvernement Turc, 1987.

73. Je cite exactement la phrase du Magreb-Machreq, No 138, octobre-décembre 1992, «Le rôle de l'eau dans la politique régionale de la Turquie», Natasha Beschorner, p. 60.

novembre 1989, deux semaines (et non quatre) suffisaient amplement au remplissage du réservoir du barrage Atatürk. Ils ont aussi demandé la signature d'un accord trilatéral sur les pourcentages. L'Irak a déclaré que la diminution annoncée par la Turquie aurait compromis son programme d'irrigation (1,3 millions d'hectares) et l'aurait obligé à mettre hors service des centrales hydroélectriques qui fournissaient 40% de l'énergie électrique de son pays.⁷⁴ La Turquie affirmait que la Syrie recevait au moins 120 m³/sec en provenance des affluents en aval du barrage Atatürk et en outre 750 m³/sec, en complément, entre le 23 novembre 1989 et le 13 janvier 1990. Le ministre de la Défense du gouvernement Ciller, Mehmet Gölhan, le mentionne clairement, dissipant toute confusion possible.⁷⁵ De plus, Ankara prétendait que toute l'opération aurait lieu entre janvier et février, pendant la période où la demande en eau est la plus faible aussi bien en Syrie qu'en Irak. Mais, malgré les affirmations turques, la Syrie a porté l'affaire devant la Ligue Arabe,⁷⁶ réclamant un partage équitable des eaux et une diminution du temps de remplissage du lac artificiel du barrage Atatürk. Les ingénieurs syriens ont déclaré que le niveau de l'Euphrate avait baissé de trois mètres en janvier 1990, entre la frontière syro-turque et le réservoir du barrage Assad, ce qui a occasionné des dégâts aux récoltes hivernales et des coupures d'eau à Alep. Ils ont aussi accusé la Turquie de ne pas donner suffisamment de données techniques sur ses programmes hydrauliques. Aujourd'hui les positions de la Turquie sur le règlement des problèmes qui se produisent dans ses relations avec ses voisins arabes, se résument en deux considérations fondamentales:

74. *Ibid*, p. 60.

75. Dans ce Congrès sur le sujet: «Eau: Facteur de Coopération et de Développement au Moyen Orient» qui s'est tenu à Ankara le 5 octobre 1993. Du 23 novembre 1989 au 13 janvier 1990 lorsque l'eau a commencé à remplir, le débit accordé à la Syrie était en moyenne de 780 m³/sec. Même pendant la période où le barrage Atatürk était fermé, les affluents de l'Euphrate continuaient à couler en Syrie. Du 23 novembre 1989 au 13 janvier 1990, la quantité d'eau qui est arrivée en Syrie s'élevait à 3,75 milliards de m³ c'est-à-dire à 531 m³/sec en moyenne. Ainsi même pendant les travaux du barrage Atatürk, la Turquie a répondu à la demande de la Syrie de lui concéder en moyenne 500 m³/sec d'eau.

76. La Ligue arabe, de son côté, par son communiqué du 18.01.1990 a indiqué clairement qu'elle considère que «la rétention des eaux de l'Euphrate nuit aux intérêts bien conçus de la Syrie et de l'Irak, pays qui ont des liens historiques ineffaçables avec les eaux du fleuve, conformément aux dispositifs du droit international». Les démarches de la Syrie pour obtenir une plus grande internationalisation de la question du partage des eaux de l'Euphrate de manière à obtenir la solution à la question par l'intermédiaire de l'ONU avec l'aide du monde arabe.

a) l'eau est et restera étroitement liée à la sécurité nationale et aux équilibres des forces de la région plutôt qu'à de quelconques exigences économiques et de développement du système géographique du Moyen Orient et

b) aucun autre arrangement en dehors d'un arrangement bilatéral ne peut être accepté par Ankara car des arrangements inter nations n'ont aucune base juridique tant qu'il n'existe pas un système établi de règles internationales sur le problème des fleuves «internationaux». Partant de ces lois divines, la Turquie affirme que l'Irak, au lieu de protester sur la quantité d'eau qu'elle reçoit de l'Euphrate, sur la base des «droits de l'eau» dans l'abstrait, pourrait faire une meilleure mise en valeur des eaux du Tigre. D'après l'argumentation turque, les eaux du bassin des deux grands fleuves suffisent à toute la région si leur utilisation par les états riverains est «raisonnable». Le bon sens veut que le terme raisonnable soit défini par des instances communes et non unilatéralement par la Turquie. Et c'est justement sur ce point là, à mon avis, que naît la polémique.

